



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS)

Compte rendu 2024/008

Région du Québec

Compte rendu de l'examen par les pairs régional sur l'évaluation du homard des eaux côtières du Québec en 2022 et avis pour les saisons de pêche 2023 à 2025

**Du 28 février au 3 mars 2023
Mont-Joli, Québec**

**Président : Cédric Juillet
Rapporteure : Sonia Dubé**

Institut Maurice Lamontagne
Pêches et Océans Canada
850, Route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli, Québec, G5H 3Z4

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/>
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2024

ISSN 2292-4264

ISBN 978-0-660-69656-0 N° cat. Fs70-4/2024-008F-PDF

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2024. Compte rendu de l'examen par les pairs régional sur l'évaluation du homard des eaux côtières du Québec en 2022 et avis pour les saisons de pêche 2023 à 2025; du 28 février au 3 mars 2023. Secr. can. des avis sci. du MPO, Compte rendu 2024/008.

Also available in English:

DFO. 2024. *Proceedings of the Regional Peer Review Meeting on the Assessment of Lobster in Quebec's Inshore Waters in 2022 and Advice for the 2023 to 2025 Fishing Seasons; February 28 to March 3, 2023. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2024/008.*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iv
INTRODUCTION	1
ÉVALUATION	1
ÎLES-DE-LA-MADELEINE (ZPH 22)	2
Données environnementales	2
Indicateurs d'abondance	2
Indicateurs démographiques	3
Indicateurs de la pression de pêche	3
Indicateurs de productivité	3
Approche de précaution	4
Sommaire et avis – Îles-de-la-Madeleine	4
GASPÉSIE (ZHP 19, 20 ET 21)	5
Données environnementales	5
Indicateurs d'abondance	6
Indicateurs démographiques	6
Indicateurs de la pression de pêche	6
Indicateurs de productivité	7
Approche de précaution	7
Sommaire et avis - Gaspésie	7
CÔTE-NORD (ZPH 15, 16 ET 18) ET ANTICOSTI (ZPH 17)	8
Données environnementales	8
Indicateurs d'abondance	8
Indicateurs démographiques	9
Sommaire et avis - Côte-Nord et Anticosti	9
ANNEXE 1 - CADRE DE RÉFÉRENCE	11
ANNEXE 2 - LISTE DES PARTICIPANTS	13

SOMMAIRE

Ce document renferme le compte rendu de la réunion tenue dans le cadre du processus régional d'évaluation des stocks de homard des eaux côtières du Québec. Cette revue, qui s'est déroulée du 28 février au 3 mars 2023 à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli, ainsi qu'en vidéoconférence a réuni une trentaine de participants des sciences, de la gestion, de l'industrie, des communautés autochtones et des universités. Ce compte rendu contient l'essentiel des présentations et des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion et fait état des recommandations et conclusions émises au moment de la revue.

INTRODUCTION

La région du Québec de Pêches et Océans Canada (MPO) a la responsabilité de l'évaluation de plusieurs stocks de poissons et invertébrés exploités dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plupart de ces stocks sont revus de façon périodique à l'intérieur d'un processus de revue par les pairs régional qui se déroule à l'Institut Maurice-Lamontagne à Mont-Joli. Le présent document constitue le compte rendu de la réunion d'évaluation des stocks de homard des eaux côtières du Québec, qui a eu lieu du 28 février au 3 mars 2023.

L'objectif de la revue était de déterminer si des changements sont survenus dans l'état de la ressource et s'ils nécessitent des ajustements aux plans de gestion en fonction de l'approche de conservation retenue avec, comme but ultime, de formuler un avis scientifique pour la gestion des stocks de homard des eaux côtières du Québec pour les saisons de pêche 2023 à 2025.

Ce compte rendu fait état des principaux points des présentations et des délibérations qui découlent des activités du comité régional des évaluations de stocks. La revue régionale est un processus ouvert à tout participant en mesure d'apporter un regard critique sur l'état des ressources évaluées. À cet égard, des participants de l'extérieur du MPO sont invités à contribuer aux activités du comité à l'intérieur du cadre de référence défini pour cette revue (Annexes 1 et 2). Le compte rendu fait également état des recommandations émises par l'assemblée.

ÉVALUATION

Le président de la réunion, M. Cédric Juillet, souhaite la bienvenue aux participants et effectue un rappel des objectifs et du déroulement de la revue scientifique. Un tour de table permet aux participants de se présenter. Le biologiste évaluateur, M Benoît Bruneau, souligne le travail de ses collaborateurs, expose le plan de la rencontre ainsi que le cadre de référence.

Au Québec, la pêche au homard est pratiquée par plus de 580 pêcheurs répartis le long des côtes des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti. Les eaux québécoises sont divisées en 8 zones de pêche. L'exploitation se fait à l'aide de casiers en eau peu profonde et la gestion de la pêche se fait par un contrôle de l'effort et par des mesures d'échappement. Les débarquements de homard au Québec totalisent, en 2022, 11 984 t. Les Îles-de-la-Madeleine (IDM) comptent pour 56 % des débarquements tandis que la Gaspésie occupe le deuxième rang avec 32 %. Anticosti et la Côte-Nord interviennent respectivement pour 8 % et 5 % des débarquements totaux.

M. Bruneau présente le cadre de conservation pour le homard, qui vise notamment la protection des femelles œuvées. Quelques composantes de la biologie du homard sont passées en revues (distribution, reproduction, période larvaire, croissance). Une mise à jour de certaines données biologiques pourrait être pertinente dans le contexte actuel (changements climatiques). Les indicateurs (abondance, démographie, taux d'exploitation et productivité) utilisés pour dresser l'état des stocks sont dérivés principalement des statistiques de la pêche, des données de l'échantillonnage en mer et à quai des captures commerciales, des livres de bord (obligatoires et volontaires), de relevés au chalut et en plongée sous-marine pour les IDM et de projets avec des casiers expérimentaux et un relevé post-saison en Gaspésie. Un bref rappel est effectué sur la façon de calculer certains indicateurs, notamment la PUE, les densités (chalut), les structures de taille et le taux d'exploitation.

Pour chaque secteur (IDM, Gaspésie, Anticosti, Côte-Nord), M. Bruneau présente brièvement les faits saillants de la dernière évaluation, qui a eu lieu en 2018, ainsi que les mesures de

gestion et les données disponibles pour estimer les indicateurs. Le biologiste passe ensuite en revue les résultats obtenus selon les différentes catégories d'indicateurs (abondance, démographie, taux d'exploitation, productivité). Puisque la plupart des indicateurs sont basés sur les données de la pêche, il fait également référence à l'effort de pêche (nombre de voyages de pêche, nombre de casiers) et inclut des données environnementales (température au cours de la saison de pêche, données sur le crabe commun en tant que proie importante). Des questions et commentaires sont émis par les participants et rapportés dans le compte rendu. Un sommaire concernant l'état actuel des stocks conclut les présentations par secteur et un avis est formulé.

ÎLES-DE-LA-MADELEINE (ZPH 22)

Données environnementales

Le nombre de degrés-jour des saisons de pêche 2018 et 2019 est inférieur à la moyenne des 25 dernières années, tandis que celui pour 2020 est supérieur à cette dernière.

Les structures de tailles du relevé au chalut dans les sous-zones de pêche au crabe commun A et B suggèrent une très faible abondance du crabe commun sous la taille légale. De plus, les PUE du crabe commun de la pêche commerciale sont en diminution depuis 2020, et sont en 2022, sous la moyenne de la période 1998-2021.

- On note qu'il serait important d'avoir des données sur les prises accessoires de crabe commun.
- On s'interroge sur la différence entre les PUE versus les données au chalut en 2019 et 2020. On note toutefois que la tendance est similaire. Il est possible que la capturabilité ait été plus faible dans le relevé au chalut dans les années récentes.
- On précise que les structures de taille issues du relevé au chalut n'ont pu être produites cette année. Selon certains participants, elles seraient utiles pour mieux juger du déficit en petits crabes.
- On s'accorde pour dire que les graphiques de densité relative suggèrent effectivement un problème de recrutement à la population dans les années récentes. Cet aspect apparaît préoccupant.

Indicateurs d'abondance

Les débarquements de homards ont atteint 6 715 t (pic historique) en 2022, ce qui est 126,5 % plus élevé que la moyenne des 25 dernières années pour un effort de pêche réalisé à la hausse depuis 2020. L'augmentation des débarquements entre 2018 et 2022 a été plus importante au nord (69,8 %) qu'au sud (26,5 %).

En 2022, pour l'ensemble des Îles-de-la-Madeleine, la prise par unité d'effort (PUE) en poids de l'échantillonnage commercial était plus élevée de 29,2 % que celle de 2018 et 139,4 % plus élevée que la moyenne de la période 1985-2021.

La densité de homards commerciaux dans le relevé au chalut a fortement augmenté de 2014 à 2019. Depuis, la densité a diminué jusqu'à 14,4 homards/1000 m² en 2022, ce qui demeure 37,1 % plus élevé qu'en 2018 et 80 % plus élevé que la moyenne de la période 1995-2021.

- Selon des participants, les PUE semblent indiquer un plafonnement du côté sud.
- Il serait intéressant d'examiner le possible lien entre la PUE et les données environnementales (ex : température).

Indicateurs démographiques

En ce qui concerne les indicateurs démographiques, la taille moyenne des homards de l'échantillonnage commercial s'est établie à 92,3 mm en 2022 et est stable depuis 2017. Dans le relevé au chalut, la valeur de 2022 est supérieure à celle de 2018 et se situe près du maximum observé en 2013.

- On note que le changement de direction dans la taille moyenne entre le nord et le sud semble correspondre au plafonnement des débarquements et des PUE du côté sud. Cela peut suggérer que le recrutement récent est plus important du côté nord.
- On note qu'il y a de l'incertitude en 2021 pour le relevé au chalut.
- On rappelle qu'il n'y a pas de relevé au chalut du côté nord.
- Pour ce qui est de la taille moyenne issue du relevé au chalut, l'assemblée juge qu'elle est comparable à 2013 et parmi les valeurs les plus hautes.
- Par rapport au graphique sur le pourcentage des Jumbos, on rappelle que la capturabilité des grands individus peut être moindre. De plus, il est possible que les femelles œuvées soient moins disponibles au chalut. On demeure peu inquiet de la situation.
- Il serait pertinent d'avoir un tableau en annexe comprenant les valeurs absolues des Jumbos.
- On s'entend sur le fait que les Jumbos ont augmenté jusqu'à 2007 et que l'abondance s'est stabilisée par la suite.
- L'assemblée semble peu préoccupée par le sex-ratio.

Indicateurs de la pression de pêche

L'indicateur de la pression de pêche montre une légère diminution des taux d'exploitation depuis 2005. Les taux ont été en 2021 (sud: 59 %, nord: 60,3 %) comparables aux valeurs de 2017 et 2018. En 2021, le taux d'exploitation au nord est égal à la moyenne de la période 1985-2021 tandis que celui au sud est inférieur de 6,4 % à la moyenne pour cette même période.

Indicateurs de productivité

Les indicateurs de la productivité sont demeurés élevés. Pour l'ensemble des Îles-de-la-Madeleine, la production théorique d'œufs en 2022 était 1,7 fois plus élevée qu'en 2018 et 6,8 fois plus élevée que pendant la période 1994-1996. Par contre, une diminution du succès individuel d'accouplement est observée depuis 2004.

Les indices de pré-recrutement à la pêche de 2022 (pré-recrue 1 an avant l'entrée dans la pêche (PR1) = 12,4 homards/1000 m²) étaient supérieurs de 14,1 % à ceux de 2018 et de 132,8 % par rapport à la moyenne de la période 1995-2021. L'indice de recrutement benthique est stable, à des niveaux élevés, depuis 2018.

- On note que l'ogive de maturité gagnerait à être mise à jour. En attendant, les femelles œuvées (ex : taille minimale) pourraient être utilisées comme indicateur.
- Pour ce qui est du succès d'accouplement, il semble qu'un facteur de densité-dépendance pourrait expliquer la diminution observée. On juge que l'échantillon de 2021 demeure valable. On précise qu'en 2018, dans la méthodologie, on a diminué la taille des femelles échantillonnées.

-
- On s'interroge sur ce qui permet un succès d'accouplement en dehors du sex-ratio (ex : disponibilité des abris, comportement).
 - On observe davantage de homards sur les fonds sablonneux, en plus des fonds rocheux traditionnels, ce qui laisse croire à une possible saturation des sites. On s'interroge effectivement sur la possibilité d'atteindre la capacité limite du milieu. Ce sont des suppositions pour le moment.
 - D'après la force des cohortes 0+ et 1+, notamment les faibles cohortes de 2015, la pêche en 2023 pourrait être plus faible qu'en 2022. On note cependant qu'il faut être prudent lorsqu'il est question de prédire ce qui arrivera dans la pêche à partir de ce graphique, car il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer dans le temps avec les cohortes 0+ et 1+.

Approche de précaution

Selon l'approche de précaution, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine se situe présentement dans la zone saine.

- Selon la Gestion, une mise à jour de l'approche de précaution est à considérer.

Sommaire et avis – Îles-de-la-Madeleine

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

- Dans le fait saillant sur les débarquements, on compare à la moyenne des 25 dernières années, en indiquant la quantité entre parenthèses et les années correspondantes (2 994 t, 1997-2021).
- Pour les PUE, on compare à la moyenne de la période 1985-2021. On précise PUE en poids et on enlève l'information sur la PUE en nombre.
- Pour la densité, qui devient un fait saillant séparé, on s'entend pour une forte augmentation de 2014 à 2019, puis on réfère aussi à la période 1995-2021.
- En ce qui concerne les indicateurs démographiques, on s'entend pour dire que la taille moyenne des homards de l'échantillonnage commercial s'est établie à 92,3 mm en 2022 et est stable depuis 2017. Dans le relevé au chalut, on décide de comparer la valeur de 2022 à celle de 2018 et on mentionne qu'elle se situe près du maximum observé en 2013.
- Pour les taux d'exploitation, on ajoute que les taux de 2021 ont été comparables aux valeurs de 2017 et 2018.
- Dans le fait saillant sur les indicateurs de la productivité, on compare la production théorique d'œufs en 2022 à 2018 et à la période 1994-1996. On ajoute qu'une diminution du succès individuel d'accouplement est observée depuis 2004.
- On ajoute l'information factuelle sur les indices de pré-recrutement ainsi que sur le recrutement benthique. Il est décidé ici de ne pas faire de prédiction.
- Pour le fait saillant sur la température, on demeure factuel en faisant simplement référence au nombre de degrés-jour des saisons de pêche 2018, 2019 et 2020 par rapport à la moyenne des 25 dernières années.
- On reformule le fait saillant sur le crabe commun en mentionnant premièrement que les individus de petite taille sont une proie essentielle du homard. On s'assure de mettre en évidence la faible abondance des individus sous la taille légale. On fait ensuite référence à

la diminution des PUE des crabes commerciaux depuis 2020 et qu'elles sont passées en 2022 sous la moyenne de la période 1998-2021.

- L'assemblée s'interroge sur le type d'avis à produire pour le crabe commun, ce qui n'apparaît pas clairement au cadre de référence. Dans un contexte écosystémique, il semble approprié de soulever notre inquiétude vis-à-vis la faible abondance des petits crabes. Par ailleurs, on est concerné par une possible saturation d'habitats pour le homard. Comme le homard se situe dans la zone saine, la Gestion a toute la latitude pour tenter de remédier à la situation. La possibilité de moduler l'effort est à considérer.
- En conclusion, on formule trois faits saillants : 1) sur l'état de santé du homard en s'appuyant sur les indices d'abondance et de productivité ainsi que sur l'approche de précaution (zone saine), puis en faisant référence à la divergence entre les tendances des rendements de la pêche du nord et du sud depuis 2021, en faveur du nord; 2) sur l'état de santé préoccupant du crabe commun, proie essentielle du homard, examiné dans le contexte d'une approche écosystémique; et 3) sur la recommandation qui vise à assurer la pérennité du stock de homard et celle de sa proie préférentielle. L'assemblée est d'avis que toutes mesures exceptionnelles devraient être envisagées pour diminuer au maximum la mortalité du crabe commun.

Finalement, la **conclusion** de l'assemblée se formule ainsi :

Avec son abondance et sa productivité qui demeurent élevées et en croissance, on peut conclure que le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine est en bonne condition pour les niveaux d'exploitation actuels. Cependant, une divergence entre les tendances des rendements de la pêche du nord et du sud de cette zone est observée depuis 2021 en faveur du nord. Selon l'approche de précaution, le stock de homard des Îles-de-la-Madeleine se situe présentement dans la zone saine.

Dans une perspective d'approche écosystémique, les indicateurs de l'état de santé de la population de crabe commun aux Îles-de-la-Madeleine ont été examinés. L'état de la population de cette proie essentielle du homard est fortement préoccupant.

Afin d'assurer la pérennité du stock de homard et celle de sa proie préférentielle tout en préservant leur lien trophique, toutes mesures exceptionnelles devraient être envisagées pour diminuer au maximum la mortalité du crabe commun.

GASPÉSIE (ZHP 19, 20 ET 21)

Données environnementales

Le nombre de degrés-jour de la saison de pêche 2022 (284 dj) est inférieur de 7,2 % à la moyenne des 25 dernières années.

Malgré le faible effort de pêche observé ces dernières années en Gaspésie, les structures de tailles de l'échantillonnage commercial à quai suggèrent une faible abondance de crabes communs sous la taille légale dans la zone 19. De plus, les PUE du crabe commun de la pêche commerciale dans cette zone sont en diminution depuis 2017 et sont, en 2022, sous la moyenne de la période 2000-2021. Toutefois, ces tendances ne sont pas observées dans les zones de pêche du homard 20 et 21.

- Des représentants de l'industrie suggèrent que les températures automnales douces influenceront peut-être la saison suivante. On mentionne que les liens entre les variables environnementales et le stock seront davantage examinés dans le futur selon l'approche

écosystémique. On fait référence notamment aux travaux en cours du doctorant Alejandro Yanez.

- On mentionne que l'effort de pêche pour le crabe commun est très variable en Gaspésie. On constate que la PUE est inférieure à celle des IDM. Il est possible que ce soit une question de disponibilité d'habitats et de compétition avec le homard. On rappelle que les écosystèmes sont très différents entre les IDM et la Gaspésie.
- En plus des petits crabes, on mentionne la possibilité que le homard consomme également des crabes de plus grande taille en mue. On adressera de plus en plus dans le futur la relation prédateur-proie dans le cadre de l'approche écosystémique.

Indicateurs d'abondance

Les débarquements en Gaspésie sont en forte hausse en 2022 et ont atteint une des plus hautes valeurs de la série historique, soit 3 796 t. En 2022, les débarquements étaient 64,1 % plus élevés qu'en 2018 et 169,9 % plus élevés que la moyenne des 25 dernières années (1997-2021). L'effort de pêche est stable depuis 2019, s'établissant à 2,34 millions de casiers, ce qui est inférieur de 23,1 % à la moyenne de la période 1994–2005. En 2022, 75,6 % des débarquements de la Gaspésie provenaient de la zone 20, 9,9 % de la zone 21 et 14,5 % de la zone 19.

Pour l'ensemble de la Gaspésie, la prise par unité d'effort (PUE) en poids provenant de l'échantillonnage commercial était en forte hausse depuis 2014. Dans la zone 19C, la PUE de 2022 était plus élevée de 33 % que celle de 2018. Dans la zone 20, la PUE a augmenté de 40,8 % de 2018 à 2022. Les PUE des journaux de bord suivent la même tendance pour cette dernière. Dans la zone 21B, à l'automne, la PUE a augmenté de 13,2 % de 2018 à 2022.

- On précise que le nombre de casiers par permis a diminué à partir de 2006 suivant la fusion de permis.
- On rappelle que l'environnement de la zone 19, qui est une très grande zone, est très particulier en termes de substrat et de courant, ce qui pourrait avoir un impact sur la PUE.

Indicateurs démographiques

Les indicateurs démographiques montrent que la taille moyenne des homards de l'échantillonnage commercial dans la zone 19C était à la hausse, s'établissant à 97,6 mm en 2022 ce qui est 1,9 % supérieur à la valeur de 2018. Dans la zone 20, la tendance des tailles moyennes est aussi à la hausse, atteignant 90,7 mm en 2022, ce qui est supérieur de 1,4 % à la valeur de 2018. Dans la zone 21B, la tendance des tailles moyennes est à la baisse pour la pêche d'automne et du printemps depuis 2015, s'établissant à 91,2 mm en 2022, ce qui est 1,7 % inférieur à la valeur de 2018.

- Pour ce qui est de la taille dans la zone 21B, on mentionne qu'une initiative de l'Industrie devrait fournir de nouvelles données (ex : croissance, maturité, rapport des sexes). La collaboration se poursuit.

Indicateurs de la pression de pêche

Les indicateurs de la pression de pêche n'ont pu être estimés pour les zones 19 et 21. Dans la zone 20, les taux d'exploitation montrent une légère diminution depuis 2008. Le taux a été de 79,9 % en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne de la période 2016–2018 (75,7 %).

Indicateurs de productivité

Dans la zone 20, les indicateurs de la productivité sont demeurés élevés. L'abondance des femelles œuvées augmente depuis 2011. La production théorique d'œufs en 2022 était 1,2 fois plus élevée qu'en 2018 et 10,3 fois plus élevée que pendant la période 1994-1996.

Les indicateurs de pré-recrutement à la pêche dans la zone 20 étaient stables entre 2018 et 2022, s'établissant à 3,06 homards/casier.

- Pour le sex-ratio, on observe que pour 20B5-B6, on tend à avoir un ratio plus important en faveur des mâles. De façon générale, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. On mentionne que les différences d'habitat entre les zones ou sous-zones peuvent générer des comportements différents qui pourraient biaiser le rapport des sexes.
- De façon générale, des observations de petites femelles œuvées (sous la taille minimale légale) sont de plus en plus souvent rapportées.
- Dans la zone 21, il semble qu'il y ait du mouvement qui pourrait influencer le rapport des sexes.
- On rappelle que le relevé post-saison a été mis en place pour avoir un relevé indépendant en dehors de la saison de pêche.

Approche de précaution

Le stock de homard de la Gaspésie est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution.

- Comme pour les IDM, on mentionne que l'approche de précaution doit être mise à jour.

Sommaire et avis - Gaspésie

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

- La structure des faits saillants a été revue à la suite des modifications apportées au sommaire des IDM, ce qui simplifie les discussions.
- En ce qui a trait au fait saillant sur la taille moyenne, on précise qu'il s'agit de la zone 19C plutôt que 19. On répète la même structure pour chaque zone. De plus, il est décidé de ne pas inclure l'information sur les structures de taille.
- Pour les indicateurs de pré-recrutement à la pêche dans la zone 20, on décide de ne pas mentionner que ces informations ne sont pas disponibles pour les autres zones.
- L'approche de précaution devient un fait saillant séparé. La phrase qui suggère de réduire l'effort de pêche est enlevée.
- On restructure les faits saillants sur les indicateurs environnementaux dans un souci d'uniformité avec ceux des IDM.
- On retravaille le fait saillant sur le crabe commun, en précisant notamment que malgré le faible effort de pêche observé ces dernières années en Gaspésie, les structures de taille de l'échantillonnage commercial à quai suggèrent une faible abondance de crabes communs sous la taille légale dans la zone 19. On ajoute ici l'information sur les PUE de cette zone qui sont en diminution depuis 2017 et sous la moyenne de la période 2000-2021 en 2022. On conclut en indiquant que ces tendances ne sont pas observées dans les zones de pêche du homard 20 et 21.

-
- Afin d'assurer la pérennité du stock de homard et celle de sa proie préférentielle, tout en préservant leur lien trophique, l'assemblée s'entend pour dire qu'un faible niveau de mortalité du crabe commun devrait être favorisé.

Ainsi, la **conclusion** de l'assemblée est formulée comme suit :

Avec une abondance, une productivité et des débarquements élevés, le stock de homard de la Gaspésie est en bonne condition et se situe dans la zone saine selon l'approche de précaution.

Dans une perspective d'approche écosystémique, les indicateurs de l'état de santé de la population de crabe commun en Gaspésie ont été examinés. Contrairement aux zones de pêche du homard 20 et 21, l'état de la population de cette proie essentielle du homard dans la zone 19 semble préoccupant.

Afin d'assurer la pérennité du stock de homard et celle de sa proie préférentielle, tout en préservant leur lien trophique, un faible niveau de mortalité du crabe commun devrait être favorisé.

CÔTE-NORD (ZPH 15, 16 ET 18) ET ANTICOSTI (ZPH 17)

Données environnementales

Dans une perspective d'approche écosystémique, les indicateurs de température ont été considérés, mais des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les intégrer à l'évaluation de l'état de la ressource.

Il n'y a aucune donnée disponible sur le crabe commun dans les deux dernières années pour la Côte-Nord et l'Île d'Anticosti.

- On note que les eaux sont plus froides sur la Côte-Nord et à l'Île d'Anticosti, comparativement au IDM et à la Gaspésie, avec des patrons très variables inter et intra années. C'est sans doute dans les petites baies plus chaudes que le homard va chercher les températures idéales pour sa croissance.
- Dans les structures de taille pour le crabe commun sur la Côte-Nord, on note que les années 2021 et 2022 sont manquantes, ce qui crée de l'incertitude. Cette lacune serait liée à des facteurs socioéconomiques et à l'utilisation des casiers par le homard. On espère que les activités scientifiques permettront de combler les manques. L'assemblée se dit peu inquiète étant donné une très faible pression de pêche sur le crabe commun. Toutefois, la prédation par le homard pourrait être appréciable.
- On mentionne qu'il y a très peu d'effort de pêche sur le crabe commun à l'Île d'Anticosti.

Indicateurs d'abondance

Les débarquements de homard sur la Côte Nord étaient en forte augmentation, s'établissant à 1 468 t en 2022, ce qui est 36,3 % plus élevé qu'en 2018. Dans la zone 15, les débarquements en 2022 étaient de 294 t, supérieurs de 194,2 % par rapport à 2018 et de 408,6 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années (1997-2021). Dans la zone 16, les débarquements en 2022 étaient de 194 t, supérieurs de 121 % par rapport à 2018 et de 473 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années. Dans la zone 18, les débarquements en 2022 étaient de 167 t, supérieurs de 30,5 % par rapport à 2018 et de 386,3 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années. Les valeurs de 2022 sont parmi les valeurs les plus élevées de la série historique. Dans la zone 17B, les débarquements ont été de 902 t en 2022, après un sommet historique en 2021 (1 120 t). La valeur de 2022 était supérieure de 14,0 % par rapport à 2018 et de 158,1 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années.

La prise par unité d'effort (PUE) en poids provenant des journaux de bord a augmenté de 79 % dans les zones 15 et 16 depuis 2018, atteignant 1,11 kg/casier en 2022. Cette valeur est 246 % supérieure à la moyenne de la période 1993-2021. Dans la zone 18D, la PUE de 2022 (6,04 kg/casier) était 43,8 % supérieure à celle de 2018 et 88,8 % supérieure à la moyenne de la période 2012-2021. Dans la zone 17B, la PUE de 2022 (4,1 kg/casier) était supérieure de 19,2 % à celle de 2018 et supérieure de 86,4 % à la moyenne de la période 2006-2021. Globalement, l'effort de pêche a été en hausse depuis 2011 pour les zones de pêche de la Côte-Nord et de l'Île d'Anticosti.

- Des participants mentionnent que pour avoir une meilleure représentation de l'abondance pour la Côte-Nord, il faudrait qu'il y ait une stabilisation de l'effort. Pour l'instant, l'effort est en augmentation.
- On note que la valeur de l'effort de pêche pour 2012 pour les zones 15 et 16 est à revoir.
- On corrige la figure de droite de l'effort de pêche pour la zone 18, qui correspond au nombre de permis actifs.
- On mentionne que l'ouverture de la pêche deux semaines plus tôt dans la zone 18 n'a pas donné de bons résultats.
- Selon le biologiste évaluateur, la capacité de support du milieu est encore en train de bouger, car la Côte-Nord représente une zone limitrophe.
- Une baisse des débarquements est observée à l'Île d'Anticosti en 2022. En plus de facteurs socio-économiques, les températures plus chaudes en fin de saison pourraient expliquer cette diminution.

Indicateurs démographiques

L'échantillonnage pour l'évaluation des indicateurs démographiques est très limité sur la Côte-Nord et à l'Île d'Anticosti, particulièrement pour les zones 15 et 16 où les données sont absentes pour 2020, 2021 et 2022.

- En raison de l'importante augmentation de l'effort de pêche dans ces régions, l'effort d'échantillonnage scientifique devrait être augmenté.

Dans la zone 17B, les structures de tailles sont étendues et la taille moyenne est stable pour les homards de taille commerciale.

- L'assemblée trouve regrettable l'absence de données pour 2020, 2021 et 2022 dans les zones 15 et 16 de la Côte-Nord.
- On note que l'effort de pêche relativement faible à l'Île d'Anticosti semble permettre au homard d'atteindre une grande taille. Toutefois, étant donné que la croissance y est lente et que l'atteinte de la maturité sexuelle se fait à une taille supérieure à la taille minimale légale, une préoccupation de l'assemblée est soulevée.
- Dans la zone 17B (Île d'Anticosti), on note que les structures de taille montrent une très légère érosion des gros individus. Toutefois, on est d'accord pour dire que c'est une structure très saine avec une belle diversification.

Sommaire et avis - Côte-Nord et Anticosti

Les faits saillants de l'évaluation sont présentés et certaines modifications sont proposées par l'assemblée. Seuls les commentaires sur le fond (et non sur la forme) sont rapportés.

-
- Dans le fait saillant sur la PUE, quelques précisions sont apportées. On termine en précisant que globalement, l'effort de pêche a été en hausse depuis 2011 pour les zones de pêche de la Côte-Nord et de l'Île d'Anticosti.
 - Dans le fait saillant où l'on mentionne que l'échantillonnage pour l'évaluation des indicateurs démographiques est très limité sur la Côte-Nord et à l'Île d'Anticosti, on ajoute qu'en raison de l'importante augmentation de l'effort de pêche dans ces régions, l'effort d'échantillonnage scientifique devrait être augmenté.
 - Dans la zone 17B, on s'entend pour dire que les structures de tailles sont étendues et la taille moyenne est stable pour les homards de taille commerciale, mais légèrement à la baisse pour les grandes tailles. On décide d'enlever cette dernière information.
 - On ajoute deux faits saillants sur les indicateurs environnementaux. Pour les indicateurs de température, on dira simplement qu'ils ont été considérés, mais des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les intégrer à l'évaluation de la ressource. Pour le crabe commun, on souligne l'absence de données les deux dernières années pour la Côte-Nord et l'Île d'Anticosti.
 - On restructure le dernier fait saillant en mentionnant que le homard de la Côte-Nord et de l'Île d'Anticosti semble en bonne condition, mais en faisant ressortir le fait qu'il pourrait être vulnérable à une surexploitation compte tenu que la taille légale est inférieure à la taille à maturité sexuelle et que la croissance y est lente.

La **conclusion** de l'assemblée est formulée comme suit :

Les indicateurs d'abondance (débarquements et PUE) sont en forte hausse sur la Côte-Nord et à l'Île d'Anticosti. Les populations de homards de ces régions semblent en bonne condition. Néanmoins, ces populations pourraient être vulnérables à la surexploitation compte tenu que la taille légale est inférieure à la taille à maturité sexuelle et qu'elles ont une croissance lente.

Il n'est pas possible de se prononcer dans une perspective d'approche écosystémique en raison de l'absence de donnée et/ou leur interprétation.

ANNEXE 1 - CADRE DE RÉFÉRENCE

Évaluation du homard des eaux côtières du Québec en 2022 et avis pour les saisons de pêche 2023 à 2025

Examen par les pairs régional - Région du Québec

Du 28 février au 3 mars 2023

Mont-Joli, Québec

Président : Cédric Juillet

Contexte

La pêche au homard est pratiquée par 558 titulaires de permis provenant des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie et de la Côte-Nord qui ont accès à l'une des 8 zones (41 sous-zones) de pêches au homard du Québec. Neuf Premières Nations pratiquent également des activités de pêche communautaire à des fins commerciales, mais aussi à des fins alimentaires, sociales et rituelles en Gaspésie et le long de la Côte-Nord.

Au Québec, la pêche du homard est une pêche côtière à accès limité qui se pratique à des profondeurs généralement inférieures à 40 mètres. La gestion de la pêche se fait par un contrôle de l'effort de pêche et par des mesures d'échappement. L'approche de précaution, reconnue comme un élément essentiel d'une gestion durable des pêches, est appliquée aux décisions de gestion de la pêche du homard en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleines. Les plans de gestion mis en place au cours des deux dernières décennies ont pour objectif d'assurer une exploitation durable du homard, conformément aux recommandations découlant de l'évaluation des stocks de 2012 (MPO 2012) et du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH 2007).

À la demande de la direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture de la région du Québec, l'évaluation de la ressource est effectuée aux trois ans. La dernière revue des stocks de homard remonte à 2019 et une mise à jour a été faite en 2022. Le but de la revue est de déterminer si les changements survenus dans l'état de la ressource justifient des ajustements au plan de gestion pour les saisons de pêches 2023 à 2025.

Objectifs

Formuler un avis scientifique pour la gestion des stocks de homard de la Côte-Nord et de l'île d'Anticosti (zones 15, 16, 17 et 18), de la Gaspésie (zones 19, 20 et 21) et des Îles-de-la-Madeleine (zone 22) pour les saisons de pêche 2023 à 2025. Cet avis comprendra :

- Une description de la biologie du homard des eaux côtières du Québec et de sa distribution.
- Une description de la pêche incluant l'effort de pêche et les mesures de gestion propres aux zones de pêche.
- L'analyse des indicateurs d'abondance (prises par unité d'effort, densité/biomasse, débarquements) et du taux d'exploitation à partir des données provenant de la pêche et des relevés scientifiques en fonction de la disponibilité des sources de données.
- Une description des fluctuations des variables écosystémiques (température de l'eau et abondance du crabe commun) afin de moduler l'avis de l'état des stocks de homard au Québec.
- L'identification et la priorisation de travaux de recherche à considérer pour le futur.

-
- Les perspectives pour les saisons 2023 à 2025 pour chacun des trois secteurs (Côte-Nord et l'île d'Anticosti, Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine).

Publications prévues

- Avis scientifique
- Compte rendu

Participation prévue

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteurs des Sciences et de la Gestion des Pêches)
- Industrie de la pêche
- Collectivités autochtones / organisations
- Représentants provinciaux

Références

Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques (CCRH). 2007. [Cadre de durabilité pour le homard de l'Atlantique \(2007\)](#). Rapport pour le ministre des Pêches et Océans. CCRH.07.R1. juillet 2007.

MPO. 2012. [Évaluation de l'état du stock de homard des Îles-de-la-Madeleine \(ZPH 22\), Québec, en 2011](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2012/012.

ANNEXE 2 - LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Affiliation	28 fév.	1 mars	2 mars	3 mars
Arseneau, Cédric	MPO – Gestion des pêches	-	-	X	-
Aucoin, Julie	MPO – Gestion des pêches	X	X	X	X
Basque, Johanne	Première Nation Micmac de Gespeg	-	-	X	X
Bernier, Denis	MPO – Sciences	X	-	-	-
Boudreau, Sophie	MPO – Sciences	X	-	-	-
Boula, Dominique	MPO – Gestion des pêches	X	X	X	X
Bruneau, Benoît	MPO – Sciences	X	X	X	X
Condo, Jaime	Micmacs of Gesgapegiag Band	X	-	X	
Côté, Jean	Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie	X	X	X	X
Couillard, Catherine	MPO – Sciences	X	X	-	-
Croussette, Yolaine	MPO – Gestion des pêches	-	-	X	X
Cyr, Charley	MPO – Sciences	X	X	X	X
De Carufel, Valérie	MPO – Sciences	X	-	-	-
Dubé, Sonia	MPO – Sciences	X	X	X	X
Grégoire, Benjamin	MPO – Sciences	X	X	-	-
Juillet, Cédric	MPO – Sciences	X	X	X	X
Lacasse, Olivia	MPO – Sciences	X	X	X	X
Langelier, Serge	AMIK	X	X	X	X
Lavoie, Nancy	Groupe GID	X	X	X	X
Lees, Kirsty	MPO – Sciences	X	X	X	X
Monger, Julie	APBCN	-	-	-	X
Munro, Daniel	MPO – Sciences	X	X	X	-
Paille, Nathalie	MPO – Sciences	X	X	X	X
Parent, Lyndsey	Listugug Mi'gmaq Government	X	X	X	X
Rivard, Julie	MPO – Sciences Ottawa	X	X	X	X
Roy, Marie-Josée	MPO – Gestion des pêches	X	X	X	X
Sainte-Marie, Bernard	MPO – Sciences	X	X	-	-
Sigouin, Evelyne	AGHAMW	-	X	X	-
Sean, Anne-Sara	MPO – Sciences	X	-	-	-
Tamdrari, Hacène	MPO – Sciences	X	X	X	X
Yanez, Alejandro	UBC	X	X	X	X